



SwissLife

*Fondation collective
Swiss Life
pour le 2^e pilier*

Rapport de gestion 2016

Sommaire

3	Avant-propos de la présidente
4	Rapport annuel de la gérance
6	Informations sur le marché
8	Evolution des marchés financiers
12	Bilan
14	Compte d'exploitation
17	Annexe aux comptes annuels 2016
17	I Bases et organisation
19	II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
19	III Mode de réalisation du but
20	IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
20	V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture
24	VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
27	VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
28	VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
28	IX Autres informations relatives à la situation financière
28	X Evénements survenus après la clôture du bilan
29	Rapport de l'organe de révision
31	Mentions obligatoires

Avant-propos de la présidente

La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier peut tirer un bon bilan de l'exercice 2016 écoulé. La forte demande lui a permis de connaître un nouveau développement positif et le nombre des employeurs affiliés a encore augmenté, tout comme les cotisations et les capitaux de prévoyance. La croissance reflète le besoin des entreprises en solutions semi-autonomes intéressantes et axées sur la sécurité, mais aussi la confiance accordée par les clients à Swiss Life et au conseil de fondation. Une situation pour laquelle j'exprime tous mes remerciements au nom du conseil de fondation.

Le contexte de placement reste marqué par des rendements durablement bas sur les obligations et par des marchés des capitaux volatils. Malgré un environnement adverse, le résultat des placements s'est révélé tout à fait satisfaisant en 2016.

Afin que la fondation reste parée pour l'avenir, le conseil de fondation a décidé d'adapter les bases actuarielles ainsi que le taux d'intérêt technique de la fondation aux conditions cadres actuelles.

Il reste absolument impératif que les réformes à venir soient mises en œuvre, tant dans le premier que dans le deuxième pilier. Lors de la session de mars 2017, les conseils se sont mis d'accord sur une solution uniforme à l'issue de débats intensifs. Un jalon important a ainsi été posé. La réforme Prévoyance vieillesse 2020 doit désormais être approuvée par le peuple dans le cadre d'une votation. Swiss Life met tout en œuvre pour que les réformes soient appliquées de façon réaliste.

Je remercie les membres du conseil de fondation et Swiss Life de leur grand engagement et me réjouis de relever avec eux les défis à venir.



Marianne Engel-Ducret
Présidente du conseil de fondation



Rapport annuel de la gérance

Conseil de fondation

Le 25 mai 2016, le conseil de fondation a tenu sa séance ordinaire. Il a traité les principaux points à l'ordre du jour, à savoir le rapport de gestion et les comptes annuels 2015, et les a approuvés à l'unanimité.

Lors de la réunion d'automne du 2 novembre 2016, l'instruction relative au SCI (système de contrôle interne) a été approuvée, tout comme le rapport sur l'environnement de contrôle. Le conseil de fondation a en outre décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique pour l'année 2016 de 2,25% à 2,00%, de passer des bases techniques LPP 2010 aux bases techniques LPP 2015 avec table du moment 2016 et d'adapter le calcul des pertes sur les retraites. A travers ces changements, la fondation continue de poursuivre systématiquement l'objectif qu'elle s'est fixé, à savoir proposer à ses clients une solution de prévoyance intéressante et sûre permettant de financer pleinement les engagements en termes de rentes. Par ailleurs, le conseil de fondation maintient la rémunération enveloppante de 1,50% grâce au bon résultat des placements pour l'année 2016.

Contexte légal

Parallèlement à de nombreux projets de loi et ordonnance dans le domaine de la prévoyance professionnelle, c'est la réforme Prévoyance vieillesse 2020 qui occupe le devant de la scène politique. Les débats qui se tiennent au Conseil national, au Conseil des Etats et au sein de leurs commissions sont très intenses et doivent respecter un calendrier très serré.

La session de mars a permis d'assister à un accord entre les deux conseils. Reste à attendre la votation populaire, qui se tiendra en septembre et lors de laquelle le peuple se prononcera sur la mise en œuvre de la réforme. Nous sommes impatients de découvrir les ordonnances qui définiront et influenceront l'application des nouvelles dispositions dans le cas d'une approbation de la réforme par le peuple.

Il est plus que souhaitable que le projet aboutisse, car des réformes sont impératives dans les deux piliers.

Marche des affaires

Les rendements toujours très bas des obligations ainsi que le climat général dominé par des taux d'intérêt négatifs et une volatilité des marchés des capitaux constituent un important défi.

Compte tenu de ces conditions, le résultat des placements obtenu par la fondation en 2016 est extrêmement satisfaisant, y compris par rapport au reste du marché. Depuis la création de la fondation, la stratégie de placement axée sur la sécurité a fait toutes ses preuves.

La solution de prévoyance répond aux besoins de nombreux clients. La stratégie de placement fait la part belle à la sécurité tout en offrant une plus grande marge de manœuvre que l'assurance complète, par exemple. Dans l'actuel contexte de faiblesse des taux en particulier, cela convainc de nombreuses entreprises. Comme les années passées, la fondation a ainsi pu continuer de croître. Malgré des provisions nettement renforcées et de nombreuses nouvelles affiliations, le degré de couverture est resté quasiment inchangé par rapport à l'année précédente.

Pour la gérante (Swiss Life SA)



Martin Naegeli
Responsable de la gestion des fondations



Informations sur le marché

Contexte économique

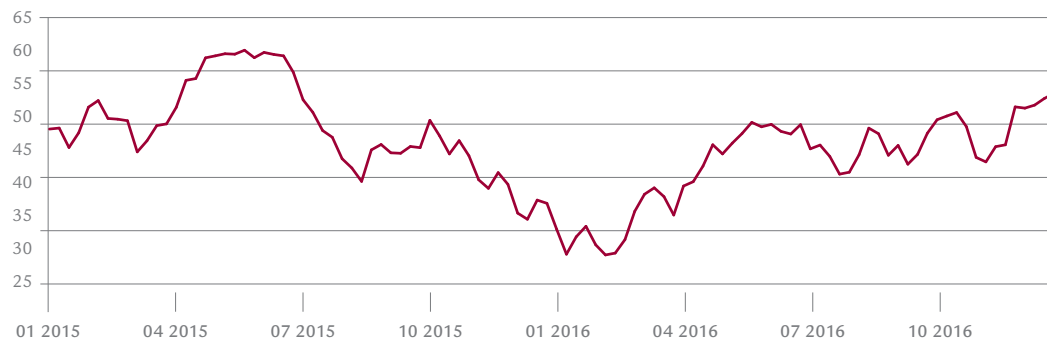
L'année 2016 restera marquée par les résultats du référendum sur la sortie de l'UE au Royaume-Uni et des élections présidentielles aux Etats-Unis. Immédiatement après l'annonce du «Brexit», les investisseurs ont de nouveau pris d'assaut les valeurs refuges telles que les emprunts de la Confédération ou de l'Allemagne par crainte d'un nouvel effritement de l'UE ou de l'Union monétaire européenne. Depuis, tous les emprunts de la Confédération en cours présentent un rendement négatif. Au Royaume-Uni, la banque centrale a baissé les taux directeurs en août pour éviter les préjudices économiques et les turbulences sur le marché financier.

Les appréhensions liées à une éventuelle plongée dans la récession de l'économie britannique suite au Brexit se sont toutefois révélées sans fondement jusqu'ici. La forte dévaluation de la livre sterling a permis à l'industrie britannique d'augmenter sensiblement sa compétitivité dans un premier temps. Comme le marché européen reste accessible aux exportations britanniques pour le moment, la Grande-Bretagne bénéficie très fortement de la reprise conjoncturelle mondiale actuelle. Dans ce contexte, les investissements des entreprises britanniques dans les biens d'équipement ont augmenté contre toute attente au cours de la deuxième partie de l'année. La relance de l'économie mondiale se traduit également par la poursuite de l'amélioration sur les marchés du travail aux Etats-Unis et dans la zone euro. Aux Etats-Unis, la croissance des salaires et les espoirs placés dans la future politique économique du nouveau président élu ont entraîné une hausse marquée du moral des consommateurs jusqu'à la fin de l'année. Un tel niveau avait été enregistré pour la dernière fois il y a 15 ans. Contrairement à ce qu'avaient pu prédire de nombreux commentateurs en début d'année, les prix des matières premières ont également connu une reprise. Le prix du pétrole s'est notamment bien départi des niveaux planchers atteints en début d'année. La situation s'est ainsi détendue dans les pays nouvellement industrialisés fortement dépendants de leurs exportations de matières premières. Après un premier semestre étonnamment solide, le produit intérieur brut suisse a stagné au troisième trimestre. L'impact du franc fort continue à se faire sentir en Suisse. Les impulsions positives émanant du secteur privé intérieur ne se sont fait sentir qu'au dernier trimestre 2016. Mais heureusement, la dynamique communicative de l'économie mondiale a permis d'éviter une récession en Suisse malgré la persistance du franc fort. Contrairement à ce qui avait été prédit en début d'année, le taux de chômage est resté stable à 3,3%.

Les prévisions en matière d'inflation ont pris une tournure inattendue. Alors que les risques de déflation étaient encore sur toutes les lèvres dans de nombreuses régions en février 2016, l'essor de l'économie mondiale et le redressement des prix de l'énergie à partir du deuxième trimestre ont induit un changement de perception de l'évolution des prix. La hausse de l'inflation s'est particulièrement faite sentir en Allemagne: en mai, le taux de renchérissement annuel y était encore de 0%. Suite à l'augmentation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, il s'établissait à 1,7% à la fin de l'année.

Evolution chaotique du prix du pétrole

Prix du pétrole brut (WTI)

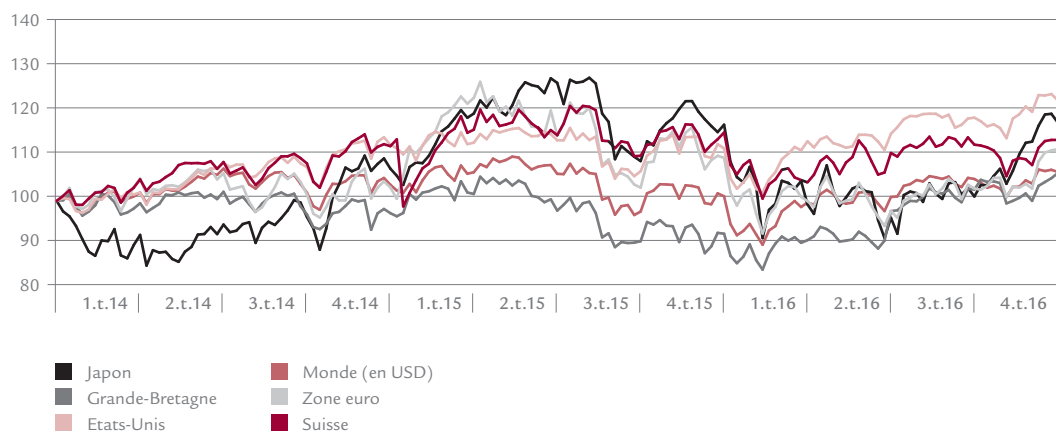


Source: Macrobond

Evolution des marchés financiers

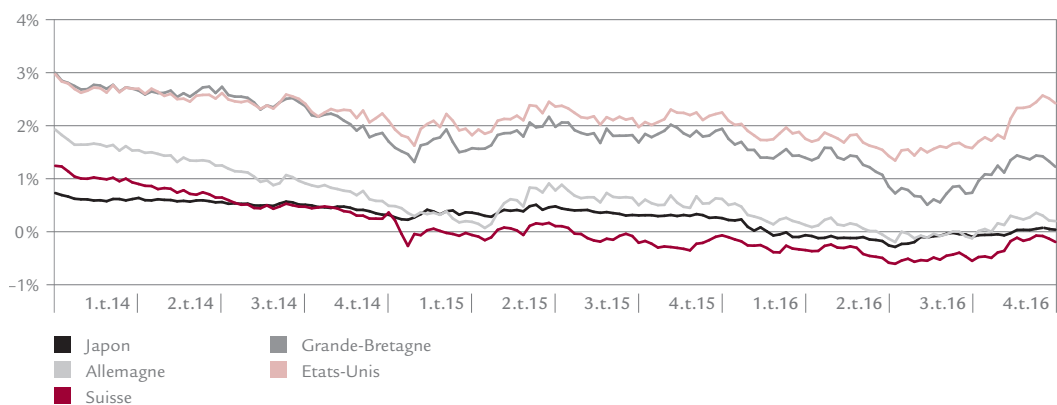
Actions

Personne n'aurait parié là-dessus: malgré le Brexit et l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis, les marchés des actions ont connu une belle euphorie au cours du deuxième semestre. Après un premier semestre marqué par les craintes d'une récession et les incertitudes politiques, les choix des électeurs britanniques et américains ont renversé la tendance sur les bourses. Cela n'a toutefois été rendu possible que par la réfutation des craintes susmentionnées au niveau de la croissance par les données de l'économie réelle, qui indiquaient dans un même temps que les économies les plus importantes avaient amorcé une reprise.



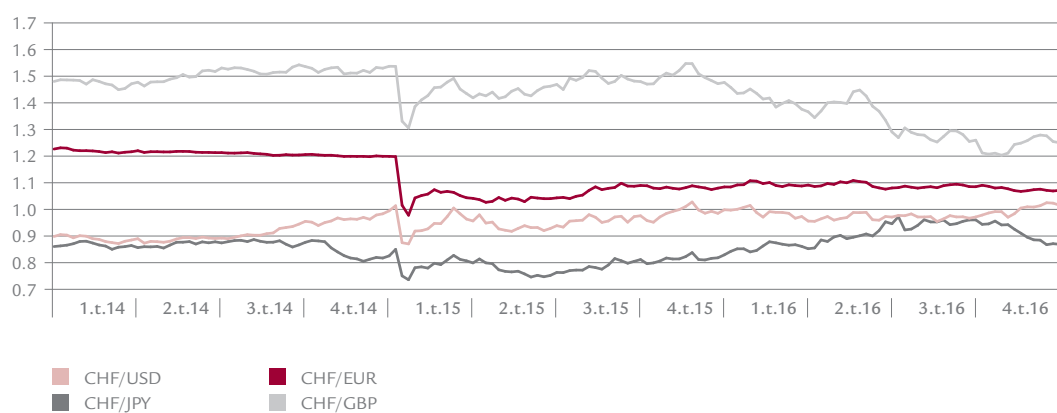
Taux d'intérêt

Jusqu'à l'été, les craintes déflationnistes et la décision des électeurs britanniques en faveur du «Brexit» ont fait chuter les rendements sur les emprunts d'Etat à de nouveaux niveaux planchers dans le monde développé. Suite à la reprise de l'économie mondiale et au redressement des prix des matières premières, les attentes concernant l'inflation ont changé à partir du mois d'octobre sur les marchés. Par la suite, la victoire de Donald Trump a été le catalyseur de la forte hausse des intérêts aux Etats-Unis jusqu'à Noël. En Suisse aussi, les intérêts ont augmenté dernièrement. A la fin de l'année, ils restaient cependant inférieurs au niveau de janvier 2016.



Devises

A l'inverse de 2015, le franc suisse n'a pas occupé le devant de la scène sur les marchés des devises. Pour éviter une réévaluation du franc par rapport à l'euro, la Banque nationale suisse a dû continuer à intervenir sur le marché des devises. Elle a ainsi réussi à maintenir le cours du change à 1,07. Suite au référendum sur la sortie de l'UE au Royaume-Uni, la livre sterling a fortement dévalué par rapport à toutes les autres grandes monnaies au cours du second semestre. Depuis les élections américaines, le dollar est en revanche en phase d'appréciation.



Perspectives

Actuellement, les incertitudes politiques sont inhabituellement élevées. L'indice figurant ci-après mesure la fréquence de l'utilisation d'expressions traduisant l'instabilité politique dans les médias. Une confiance remarquable règne malgré tout sur les marchés financiers. Nous ne saurons toutefois si l'optimisme conjoncturel suscité par l'élection de Donald Trump est vraiment justifié qu'après son accession officielle au pouvoir. Son programme politique et économique doit encore être précisé et apporter des clarifications sur les objectifs en matière de fiscalité. Ensuite, ce sera au Congrès de valider ou non les propositions, ce qui est encore une autre histoire. Le débat sur un nouvel effritement de l'UE pourrait être relancé par l'issue des élections présidentielles françaises. Les obligations de pays débiteurs sûrs comme l'Allemagne et la Suisse connaissent un regain d'intérêt en période de nervosité accrue sur les marchés. Une forte appréciation de l'euro par rapport au dollar et au franc suisse n'est donc pas prévue pour la première moitié de 2017. Abstraction faite des impondérables politiques, nous partons du principe que le contexte de croissance restera constructif. Le temps des consolidations budgétaires est pour le moment révolu. Aux Etats-Unis comme dans la zone euro, l'économie bénéficie d'impulsions fiscales. En revanche, la politique monétaire connaît un repli. Vu la hausse des taux d'inflation, la politique des taux devrait lentement se normaliser à moyen terme. En 2017, nous attendons deux nouvelles hausses de 25 points de base de la part de la Banque centrale américaine.

Monde: indice de l'incertitude politico-économique



Source: Baker, Bloom, Davis

Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2016	31.12.2015
ACTIFS			
Liquidités		11 301 016	19 537 828
Créances envers les assureurs précédents		234 175	13 825
Autres créances		17 402	52 040
Créances envers les sociétés de l'employeur		10 608 734	5 756 107
TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS		22 161 327	25 359 800
Titres	VI.3	574 188 396	329 612 978
TOTAL TITRES		574 188 396	329 612 978
TOTAL PLACEMENTS		596 349 723	354 972 778
TOTAL ACTIFS		596 349 723	354 972 778

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2016	31.12.2015
PASSIFS			
Prestations non encore versées		7 939 019	4 548 891
Engagements envers Swiss Life SA		2 294 129	993 496
Autres engagements		2 382 309	1 181 803
TOTAL ENGAGEMENTS		12 615 457	6 724 190
Compte de régularisation – passif	VII.1	13 621 311	24 295 331
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF		13 621 311	24 295 331
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	VI.7	6 309 300	2 000 750
TOTAL RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		6 309 300	2 000 750
Capitaux de prévoyance de assurés actifs	V.2	502 181 534	285 358 815
Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	V.2.1	34 343 400	24 042 601
Provision pour l'augmentation de l'espérance de vie		171 700	601 100
Provision pour pertes sur les retraites		13 359 650	2 093 300
TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		550 056 284	312 095 816
Fonds libres des oeuvres de prévoyance	V.10	3 338 795	2 224 989
TOTAL FONDS LIBRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		3 338 795	2 224 989
Réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	10 408 577	7 631 703
TOTAL RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS		10 408 577	7 631 703
Capital de la fondation		-	100 000
Report de l'exercice précédent		-	-100 000
Excédent des produits / Excédent des charges		-	-
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES (+) / DÉCOUVERT (-)		-	-
TOTAL PASSIFS		596 349 723	354 972 778

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2016	31.12.2015
COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations Salariés		24 892 702	13 887 591
Cotisations Employeur		28 784 334	16 583 938
Utilisation des fonds libres des œuvres de prévoyance pour des paiements de cotisations		-24 305	-24 065
Utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur pour des paiements de cotisations	VI.7	-1 136 874	-280 982
TOTAL COTISATIONS		52 515 857	30 166 482
Versements uniques et rachats		6 452 317	4 893 331
Versements à la réserve mathématiques des bénéficiaires de rentes de la part d'assureurs précédents		55 391	226 166
Versements aux réserves pour sinistres des invalides de la part d'assureurs précédents		4 313 218	630 873
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	5 545 095	444 315
Subsides Fonds de garantie		175 552	272 999
TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES		69 057 430	36 634 166
PRESTATIONS D'ENTRÉE			
Versements de libre passage		218 468 576	85 475 320
Versements dans les fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat	V.10	1 590 702	754 654
Remboursements des versements anticipés EPL/divorce		540 185	127 690
TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE		220 599 463	86 357 664
TOTAL ENTRÉES PROVENANT DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		289 656 893	122 991 830
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES			
Rentes de vieillesse		-1 635 123	-1 271 654
Rentes de conjoint		-51 998	-51 998
Rentes pour enfants de personne retraitée		-14 298	-12 927
Rentes d'invalidité par Swiss Life SA		-507 954	-180 054
Prestations en capital à la retraite		-6 000 230	-7 856 613
Prestations en capital en cas de décès		-	-1 788
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité par Swiss Life SA		-230 495	-271 207
TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		-8 440 098	-9 646 241
PRESTATIONS DE SORTIE			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-40 135 877	-24 125 830
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats		-1 536 250	-5 493 043
Versements anticipés EPL/divorce		-3 238 443	-2 281 436
Report des fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de dissolution de contrat	V.10	-83 976	-168 589
Report Réserve de contributions de l'employeur en cas de dissolution de contrat	VI.7	-100 000	-
TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE		-45 094 546	-32 068 898
TOTAL SORTIES DE FONDS POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-53 534 644	-41 715 139

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2016	31.12.2015
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE COTISATIONS			
Dissolution de capitaux de prévoyance d'actifs		59 509 887	44 748 900
Constitution du capitaux de prévoyance d'actifs	V.2	-270 101 221	-115 398 949
Constitution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	V.2.1	-10 300 800	-6 198 401
Dissolution de provisions techniques	V.4	429 400	-
Constitution de provisions techniques	V.5	-11 266 350	-1 003 393
Rémunération du capital de prévoyance	V.2	-6 475 785	-4 248 683
Dissolution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.10	485 232	1 056 704
Constitution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.10	-1 598 982	-768 150
Dissolution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	1 236 874	280 982
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	-5 545 095	-444 315
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX		-243 626 840	-81 975 305
PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE			
Rentes d'invalidité de Swiss Life SA		507 954	180 054
Prestation en capital en cas de décès et d'invalidité		687 255	276 049
Exonération des cotisations de la prime d'épargne		641 008	235 548
Exonération des cotisations de la prime de risque		36 253	11 041
Exonération des cotisations de la prime pour frais de gestion		30 374	18 991
Part aux bénéfices d'assurance		482 895	353 694
TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		2 385 739	1 075 377
CHARGES D'ASSURANCE			
Prime de renchérissement		-269 456	-138 447
Prime de risque		-8 485 223	-4 742 369
Prime pour frais de gestion	VII.3	-2 555 258	-1 884 126
Versement à la réserve pour sinistres des invalides à Swiss Life SA		-4 313 218	-630 873
Cotisations au Fonds de garantie		-227 933	-118 552
Utilisation des subsides du Fonds de garantie		-220 001	-161 264
TOTAL CHARGES D'ASSURANCE		-16 071 089	-7 675 631
RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE		-21 189 941	-7 298 868
(Total entrées de fonds, sorties de fonds, Total dissolution / constitution de capitaux, produits et charges d'assurance)			
PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS			
Produits de la fortune des liquidités et du compte courant Swiss Life SA		1 262	19 463
Perte réalisée euro		-14 683	-
Bénéfice latent euro		43 966	-
Intérêts sur les créances du compte courant envers des sociétés de l'employeur		164 029	87 765
Produits des intérêts sur prestations		79 300	92 171
PRODUITS DES TITRES			
Produits des titres	VI.5	28 345 090	1 969 200
TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE		28 618 964	2 168 599

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2016	31.12.2015
CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS			
Charges d'intérêts pour compte de paiement des cotisations		-17 211	-7 297
Charges d'intérêts pour engagements envers des banques et des assurances		-17 064	-20 428
Charges d'intérêts pour fonds libres des œuvres de prévoyance	VI.10	-56	-3 867
Charges d'intérêts de la réserve de cotisations de l'employeur	VI.7	-329	-3 259
Charges d'intérêts sur prestations		-185 278	-135 968
TOTAL CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS		-219 938	-170 819
CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS			
	VI.6	-3 161 911	-1 574 133
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		25 237 115	423 647
AUTRES PRODUITS			
Produits de prestations de service fournies EPL, commissions		152 050	81 420
Autres produits		107 529	101 440
TOTAL AUTRES PRODUITS		259 579	182 860
CHARGES ADMINISTRATIVES			
Charges administratives		-1 444 274	-616 719
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-66 034	-52 280
Autorités de surveillance		-19 574	-14 000
TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES		-1 529 882	-682 999
RÉSULTAT NET DES AUTRES CHARGES/PRODUITS		-1 270 303	-500 139
EXCÉDENT DE PRODUITS AVANT CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS		2 776 871	-7 375 361
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS			
Dissolution de réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	-	7 375 360
Constitution de réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	-2 776 872	-
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS		-2 776 872	7 375 360
EXCÉDENT DES PRODUITS / EXCÉDENT DES CHARGES		0	0

Annexe aux comptes annuels 2016

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier est une institution de prévoyance enregistrée au sens des art. 80 ss CC, 331 CO et 48 al.2 LPP. Elle a pour but, dans le cadre de la LPP et des dispositions d'exécution y relatives, de gérer la prévoyance professionnelle en faveur des employeurs et des salariés des entreprises affiliées à la fondation et ayant leur siège ou un établissement stable en Suisse, ainsi que des membres de leur famille et de leurs survivants en vue de couvrir les conséquences économiques de la vieillesse, du décès ou de l'invalidité. La fondation peut aussi étendre la prévoyance au-delà des prestations minimales légales ou octroyer une couverture dans le domaine surobligatoire seulement, y compris des prestations de soutien dans des cas d'urgence tels que la maladie, l'accident, l'invalidité ou le chômage.

I.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier est enregistrée au sens des dispositions de la LPP (registre n°ZH 1442).

I.3 Acte de fondation et règlements

La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier a été instaurée en tant que fondation par acte authentique en date du 17 mars 2010.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements de prévoyance relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires. Le conseil de fondation peut modifier ou abroger les règlements à tout moment, à condition que les droits acquis des destinataires soient garantis, notamment lorsque les lois, les ordonnances ou les décisions de hautes instances juridiques exigent une modification.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion. Cette dernière veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations des commissions de gestion sont définies dans des règlements spécifiques séparés. La commission de gestion ne peut pas représenter la fondation à l'extérieur.

	Date d'entrée en vigueur
Règlements de la fondation	
Acte de fondation	17.03.2010
Règlement d'organisation	01.07.2011
Règlement régissant l'élection des représentants des employeurs et des salariés au conseil de fondation	01.01.2011
Règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves	01.12.2016
Règlement de placement	01.10.2016
Règlements de prévoyance	
Dispositions de base	01.01.2016
Dispositions relatives à l'encouragement à la propriété du logement	01.01.2014
Dispositions relatives à la participation aux excédents	01.04.2010
Dispositions concernant la liquidation partielle	01.01.2011
Règlement d'organisation pour la commission de gestion avec entrée en vigueur du contrat d'affiliation	Début du contrat
Règlement relatif aux frais	01.01.2016

I.4 Organe de gestion, droit de signature

La fondation se compose d'un conseil de fondation, de commissions de gestion et d'un organe de révision. L'organe suprême est le conseil de fondation, composé de quatre membres au moins, désignés pour moitié par les salariés et pour moitié par les employeurs. Le conseil de fondation représente la fondation à l'extérieur et désigne les personnes la représentant juridiquement. Les membres du conseil de fondation signent collectivement à deux. Les commissions de gestion ne disposent d'aucun pouvoir de représentation à l'extérieur.

Au niveau de l'œuvre de prévoyance, la gestion paritaire prescrite par la LPP est garantie par les obligations contractuelles concernant l'exécution des dispositions légales, que l'entreprise s'engage à respecter en s'affiliant.

Le conseil de fondation a délégué l'administration et la gestion des affaires à Swiss Life SA. La gestion de fortune a été confiée à Swiss Life Asset Management SA, Zurich.

Membres du conseil de fondation

Représentants des salariés

Marianne Engel-Ducret, présidente, L. Oppliger Söhne AG, Neuenegg
Jeannette Frey, Neumarkt 17 AG, Zurich

Représentants de l'employeur

Gregor Stücheli, vice-président, Inventx SA, Coire
Jörg Schüpbach, Lambda Dämmtechnik SA, Berne

Durée du mandat

du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2019

Droit de signature

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

Gérante

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Martin Naegeli

Siège de la fondation

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Libera SA, Zurich

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Autorité de surveillance

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

I.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2016, 1640 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 878 l'année précédente), 15 contrats ayant été dissous et 777 conclus au cours de l'exercice de référence.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	31.12.2016	31.12.2015
NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS AU 01.01.	3 963	3 115
Augmentation	5 933	1 895
Diminution	-2 070	-1 047
ETAT AU 31.12.	7 826	3 963
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE VIEILLESSE AU 01.01.	82	66
Augmentation	29	16
Diminution	-	-
ETAT AU 31.12.	111	82
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE SURVIVANTS AU 01.01.	7	5
Augmentation	-	2
Diminution	-2	-
ETAT AU 31.12.	5	7
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 01.01.	60	49
Augmentation	125	42
Diminution	-32	-31
ETAT AU 31.12.	153	60

III Mode de réalisation du but

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

La fondation a réassuré les risques actuariels auprès de Swiss Life SA.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Généralités

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués.

Monnaies étrangères

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

Titres

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

V.1 Nature de la couverture des risques

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA.

V.2 Evolution et rémunération du capital de prévoyance

En CHF

	2016	2015
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ACTIFS AU 01.01.	285 358 815	210 460 083
Bonifications de vieillesse	43 601 838	24 227 404
Rachats	6 452 317	4 893 331
Prestations d'entrée PLP	218 468 576	85 475 320
Constitution du capital de prévoyance à partir de fonds libres	365 810	675 204
Constitution Entrée de contrat	687 255	-
Intérêts versés sur le capital de prévoyance	6 475 785	4 248 683
Remboursement EPL / divorce	540 185	127 690
TOTAL AUGMENTATIONS	276 591 766	119 647 632
Versements anticipés EPL/divorce	3 238 443	2 281 436
Prestations en capital à la retraite	6 000 230	7 856 613
Prestations en capital en cas de décès	-	1 788
Prestations dissoutes non encore versées	244 399	33 309
Versements à la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes de vieillesse	8 624 201	5 145 723
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats	1 536 250	5 493 043
Prestations de libre passage en cas de sortie PLP	40 125 525	23 936 988
TOTAL DIMINUTIONS	59 769 048	44 748 900
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ACTIFS AU 31.12.	502 181 533	285 358 815

V.2.1 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

En CHF

	2016	2015
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 01.01.	24 042 600	17 844 200
Augmentation due à la reprise de contrats	55 391	226 166
Augmentation en raison de mises en retraite	8 624 203	5 145 723
Augmentation Adaptation Intérêt tech. 2% et passage à LPP 2015 TM 2016	1 621 205	826 512
TOTAL AUGMENTATIONS	10 300 800	6 198 400
Diminution	-	-
TOTAL DIMINUTIONS	-	-
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 31.12.	34 343 400	24 042 600

V.3 Evolution de l'avoir de vieillesse LPP

En CHF

	2016	2015
Avoir de vieillesse LPP au 31.12.	286 419 110	158 278 627

V.4 Evolution de la provision pour l'augmentation de l'espérance de vie

En CHF

	2016	2015
ETAT DE LA PROVISION POUR L'AUGMENTATION DE L'ESPÉRANCE DE VIE AU 01.01.	601 100	356 900
Augmentation	-	244 200
TOTAL AUGMENTATIONS	-	244 200
Diminution	429 400	-
TOTAL DIMINUTIONS	429 400	-
ETAT DE LA PROVISION POUR L'AUGMENTATION DE L'ESPÉRANCE DE VIE AU 31.12.	171 700	601 100

V.5 Evolution de la provision pour pertes sur les retraites

En CHF

	2016	2015
ETAT DES PERTES SUR LES RETRAITES AU 01.01.	2 093 300	1 334 107
Augmentation	11 266 350	759 193
TOTAL AUGMENTATIONS	11 266 350	759 193
Diminution	-	-
TOTAL DIMINUTIONS	-	-
EVOLUTION DE LA PROVISION POUR PERTES SUR LES RETRAITES	13 359 650	2 093 300

V.6 Explication relative aux actifs et aux passifs provenant du contrat d'assurance

En CHF

	31.12.2016	31.12.2015
RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 01.01.	4 110 009	3 229 726
Augmentation	7 952 753	1 016 022
Diminution	120 986	135 739
ETAT AU 31.12.	11 941 776	4 110 009

V.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Dans son rapport, l'expert en matière de prévoyance professionnelle constate les points suivants:

- au 31 décembre 2014, le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 était de 106,40%;
- les provisions techniques sont conformes au règlement sur les provisions techniques et les réserves de fluctuation;
- les réserves de fluctuation n'ont pas pu être alimentées conformément à l'objectif fixé;
- le taux de référence technique selon DTA 4 pour les états financiers 2014 est de 3% et donc supérieur au taux d'intérêt technique de la fondation;
- selon la vaste évaluation des risques effectuée, le risque concernant la stabilité financière à long terme de la fondation est faible à moyen;
- le 31 décembre 2014, la Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier offrait suffisamment de garanties pour remplir ses engagements actuariels. Elle répond ainsi aux dispositions de l'art. 52e al. 1 LPP.

V.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA, tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances, qui est appliqué pour les bénéficiaires de rentes de risque couverts dans le cadre des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA. Les bases tarifaires LPP 2015 avec un taux d'intérêt technique de 2,00% (exercice précédent: 2,25%) sont appliquées aux bénéficiaires de rentes de vieillesse et de rentes de survivants après l'âge terme. Les avoirs de vieillesse obligatoires ont été rémunérés au taux de 1,5% en 2016, tout comme les avoirs de vieillesse surobligatoires, également rémunérés à 1,5%.

V.9 Degré de couverture

Le degré de couverture est le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire.

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
VALEURS COMPTABLES		
Actifs inscrits au bilan au 31.12.	596 349 723	354 972 778
- Prestations non encore versées	-7 939 019	-4 548 891
- Autres engagements	-2 382 309	-1 181 803
- Engagements envers Swiss Life SA	-2 294 129	-993 496
- Compte de régularisation passif	-13 621 311	-24 295 331
- Réserves de cotisations de l'employeur oeuvres de prévoyance	-6 309 300	-2 000 750
- Fonds libres des oeuvres de prévoyance	-3 338 795	-2 224 989
- Actifs provenant du de contrat d'assurance	11 941 776	4 110 009
	-23 943 087	
TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE	572 406 636	323 837 528
- Capitaux de prévoyance des assurés actifs	502 181 534	285 358 815
- Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	34 343 400	24 042 601
- Provision pour le risque de longévité	171 700	601 100
- Provision pour pertes sur les retraites	13 359 650	2 093 300
- Passifs provenant du contrat d'assurance	11 941 776	4 110 009
	561 998 060	
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE	561 998 060	316 205 825
Réserve de fluctuation de valeurs disponible	7 631 703	15 007 064
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS 31.12.	2 776 872	-7 375 360
RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS AU 31.12.	10 408 577	7 631 703
DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.	101,85%	102,41%

Les actifs et les passifs résultant de contrats d'assurance ont été intégrés dans le calcul du degré de couverture

V.10 Evolution des fonds libres (au niveau des oeuvres de prévoyance)

En CHF	2016	2015
ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.	2 224 989	2 509 676
Versements en cas de reprise de contrats	1 590 702	754 417
Versements d'actions Swiss Life en cas de reprise de contrats	-	237
Produits des actions Swiss Life	8 280	13 497
Intérêts des fonds libres	56	3 867
TOTAL AUGMENTATIONS	1 599 038	772 018
Dissolution due à une moins-value latente des Actions Swiss Life	788	5
Utilisation pour dissolution de contrats	83 976	168 589
Utilisation pour augmentation de prestation	365 810	188 842
Utilisation pour constitution d'avoirs de vieillesse	10 353	675 204
Utilisation pour paiement de cotisations	24 305	24 065
TOTAL DIMINUTIONS	485 232	1 056 705
ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.	3 338 795	2 224 989

Les fonds disponibles (au niveau des œuvres de prévoyance) ont été rémunérés au taux de 0,75% en 2014 (année précédente: 0,75%).

V.11 Résultat 2016, excédent lié aux risques et aux frais

Les excédents résultant des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA sont portés au crédit de la fondation et utilisés conformément aux dispositions relatives à la participation aux excédents.

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI.1 Organisation des activités de placement

Les principes de placement – qui comprennent les objectifs, la stratégie et les directives de placement – sont définis dans le règlement de placement, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2016. Les placements effectués pour le compte de la fondation sont conformes aux dispositions de la LPP et aux prescriptions de l'OPP 2.

Les œuvres de prévoyance affiliées sont indépendantes les unes des autres et tiennent une comptabilité séparée. Les actifs sont placés collectivement au niveau de la fondation. A cet effet, la fondation a conclu un accord contractuel avec Swiss Life Asset Management SA, Zurich, pour la gestion de la fortune. Dans le cadre de ce mandat, des tranches spécifiques de groupes de placement proposés par la Fondation de placement Swiss Life peuvent être utilisées. Si sa situation financière le permet, la fondation peut exploiter de plus vastes possibilités de placement.

Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

Les directives de placement au sens des art. 54, 54a, 54b, 55 et 56 OPP 2 sont respectées.

VI.2 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs correspond à 8,5% du capital de prévoyance.

En CHF

		2016
VALEURS COMPTABLES		
- Capitaux de prévoyance		
- Capitaux de prévoyance des assurés actifs	502 181 534	-
- Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	34 343 400	-
- Provision pour le risque de longévité	171 700	-
- Provision pour pertes sur les retraites	13 359 650	-
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE (BASE: VALEUR CIBLE)		550 056 284
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	8,50%	46 754 784
- Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.2016	1,89%	10 408 577
DÉFICIT DANS LES RÉSERVES AU 31.12.		36 346 207

VI.3 Présentation des placements par catégorie

Stratégie de placement (valable à compter du 1^{er} octobre 2013)

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Tranche inférieure	Niveau stratégique	Tranche supérieure	Limite OPP 2	en CHF	en %	en %	en CHF
					31.12.2016	Actuellement	Delta	31.12.2015
Actions Swiss Life					93 953	0,02%	0,02%	88 444
Liquidités	0%	1%	10%		11 301 016	1,93%	0,93%	19 537 828
Obligations suisses en CHF	2%	8%	14%		13 480 950	2,30%	-5,70%	17 380 080
Obligations Global Etats en monnaie étrangère (couvertes en CHF)	5%	15%	25%		33 166 188	5,66%	-9,34%	59 349 808
Obligations Entreprises en monnaie étrangère (couvertes en CHF)	12%	22%	32%		182 439 375	31,16%	9,16%	99 084 486
Obligations High Yield en monnaie étrangère (couvertes en CHF)	0%	4%	8%		14 020 034	2,39%	-1,61%	12 707 873
Actions Suisse	0%	4%	8%		40 896 932	6,99%	2,99%	24 523 843
Actions Etranger	10%	22%	27%		114 161 282	19,50%	-2,50%	32 451 979
Immobilier Suisse	10%	16%	30%	30%	115 066 581	19,65%	3,65%	68 042 084
Immobilier Etranger	10%	8%	30%	10%	13 672 243	2,34%	-5,66%	-
Placements alternatifs	0%	8%	15%	15%	47 190 858	8,06%	0,06%	15 984 382
TOTAL TITRES ET LIQUIDITÉS		100%			585 489 412	100,00%		349 150 807
Total		100%						
- dont actions	10%	26%	30%	50%	155 058 214	26,48%	0,98%	56 975 822
- dont monnaies étrangères	0%	8%	15%	30%	114 161 282	19,50%	12,00%	32 451 979

VI.4 Opérations sur dérivés, securities lending et rétrocessions

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des investissements directs ou indirects dans des produits dérivés par le biais d'instruments de placement collectifs. En 2016, aucun produit dérivé n'a été utilisé. En 2016, il n'a pas non plus été recouru au securities lending. En ce qui concerne les rétrocessions, la Fondation de placement Swiss Life a confirmé qu'il n'en avait pas été versé en 2016.

VI.5 Explication relative au résultat net des titres

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Produit	Réalisé	De façon latente	en CHF	en %	en CHF
				31.12.2016	Actuellement	31.12.2015
Actions Swiss Life	2 771	-788	5 509	7 492	0,03%	13 492
				-		-
Obligations suisses en CHF	-	532 411	28 832	561 243	2,22%	280 452
Obligations en monnaie étrangère (couvertes en CHF)	-	7 292 395	2 586 987	9 879 382	39,01%	-3 365 817
Actions Suisse	-	-	-55 552	-55 552	-0,22%	282 582
Actions Etranger	-	240 039	5 501 398	5 741 437	22,67%	442 521
Immobilier Suisse	1 256 738	-	7 004 042	8 260 780	32,61%	3 238 333
Placements alternatifs	655 422	110 751	167 227	933 400	3,69%	-411 394
TOTAL PRODUIT DES TITRES	1 914 931	8 174 808	15 238 444	25 328 183	100,00%	480 168

Performance nette: 4,94% (année précédente: 0,28%)

VI.6 Explication relative aux frais de gestion de la fortune

Placements	en CHF
	31.12.2016
Total des placements aux valeurs du marché	585 489 412
dont:	
Placements transparents	585 489 412
Placements non transparents selon l'art. 48a al. 3 OPP2	-
Taux de transparence en matière de frais	100%
Frais de gestion de fortune	en CHF
	31.12.2016
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	145 004
Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs	3 016 909
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	3 161 911
En % des placements offrant la transparence des frais	0,54%

VI.7 Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur au niveau des œuvres de prévoyance

En CHF	2016	2015
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01.	2 000 750	1 834 158
Versements en cas de reprise de contrats	5 545 095	444 315
Intérêts de la réserve de contributions de l'employeur	329	3 259
TOTAL AUGMENTATIONS	5 545 424	447 574
Utilisation pour paiement de cotisations	1 136 874	280 982
Utilisation pour dissolution de contrats	100 000	-
TOTAL DIMINUTIONS	1 236 874	280 982
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.	6 309 300	2 000 750

VI.8 Exercice du droit de vote des actionnaires

«D'après l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer le droit de vote pour les actions de sociétés suisses cotées qu'elles détiennent directement. La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier détient des actions nominatives de Swiss Life Holding SA que les preneurs d'assurance ont reçues gracieusement lorsque Swiss Life est passée du statut de société coopérative à celui de société anonyme. Les dispositions de l'ORAb s'appliquent à ces actions. Durant l'exercice de référence, les droits de vote concernés ont été exercés conformément aux propositions du conseil d'administration.»

VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 Explications relatives au bilan

Le poste Compte de régularisation – passif comprend les dépôts déjà versés mais pas encore dus.

VII.2 Explications relatives au compte d'exploitation

Le résultat net de la partie Assurance est la somme des postes Total Entrées de fonds provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés, Total Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations, Total Produits de prestations d'assurance et Total Charges d'assurance.

VII.3 Prime pour frais de gestion / Frais de gestion

La fondation n'emploie pas de personnel propre. Les affaires sont intégralement déléguées à Swiss Life SA. Les cotisations de frais correspondent aux primes pour frais de gestion indiquées, qui sont transmises à Swiss Life SA.

La fondation ne doit s'acquitter d'aucun frais de marketing et de publicité ni de courtage et d'intermédiation.

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Autorité de surveillance compétente

Par courrier du 19 décembre 2016, l'autorité de surveillance compétente a pris connaissance des rapports remis pour l'exercice 2015, les a vérifiés et assortis de commentaires ou de prescriptions. Ces remarques ou prescriptions ont en partie été mises en application dans les présents comptes annuels. Concernant la mise en œuvre des autres points, la gérance est en pourparlers avec l'autorité de surveillance.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Aucune autre information n'est disponible sur la situation financière.

X Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 30 mai 2017

Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier

Marianne Engel-Ducret
Présidente

Martin Naegeli
Responsable de la gestion des fondations

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier

Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

PricewaterhouseCoopers AG, , Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG ist Mitglied eines globalen Netzwerks von rechtlich selbständigen und voneinander unabhängigen Gesellschaften.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Michael Bührle
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Robel Ghebressilasie
Expert-réviseur

Zurich, le 30 mai 2017

Annexe:

- Comptes annuels en allemand (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Mentions obligatoires

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

Editeur

Swiss Life SA, Zurich

Production

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2017

L'avenir commence ici.

*Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
CH-8022 Zurich*

*Tel. +41 43 284 33 11
www.swisslife.com*